

2^{ème} Atelier de travail proposé par la CRE sur les tarifs pour l'autoconsommation collective

- Charles-Antoine GAUTIER
- Chef du département énergie de la FNCCR

- **Base légale pour l'autoconsommation collective** : « *L'opération d'autoconsommation est collective lorsque la fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finals liés entre eux au sein d'une personne morale et dont les points de soutirage et d'injection sont situés en aval d'un même poste public de transformation d'électricité de moyenne en basse tension...* »
- **La personne morale**, organisatrice d'une opération d'autoconsommation collective, conclut un contrat avec le GRD et lui indique la répartition de la production autoconsommée entre les consommateurs finals
 - => déclaration obligatoire en amont au GRD
 - => lien fort avec le réseau public de distribution
 - => avec la mission de comptage
- **Le décret du 28 avril 2017**
 - => Le GRD doit **mettre en place les compteurs évolués** pour de tels projets

Contexte territorial local

- **Une volonté de développer des projets territoriaux** : pas simplement à la maille BEPOS mais plutôt TEPOS => **effet de foisonnement, de mutualisation, de péréquation**
- **Des collectivités soucieuses du service public mais aussi des deniers publics**
 - => Attentives à la qualité de desserte
 - => Attentives aux renforcements de réseau à effectuer
 - => Attentives aux coûts évités
 - => Attentives à la solidarité
 - => Quelquefois également maîtres d'ouvrages des travaux (plutôt en rural) comme Enedis => politique publique de développement du territoire

Contexte national

- => Une volonté politique de maintenir la péréquation
- => Une volonté politique d'aider les plus précaires

Deux grands principes autour du TURPE

- **La péréquation**

=> souhait de maintenir ce principe de solidarité et d'équité

=> même tarif pour un même usage

- **Le timbre poste**

=> Tarification indépendante de la distance

=> Calée sur le droit européen (CE 714/2009),
fondamentaux du système électrique français

Les projets d'autoconsommation collective : restent sur le réseau local (en BT à ce stade)

=> Le rôle de la collectivité concédante dans la gouvernance d'un projet d'autoconsommation collective

=> L'optimisation des réseaux publics avec les services de flexibilité locale

- **Les réflexions en cours :**

- Le réseau public de distribution d'électricité reste indispensable
- Une nécessité de maintenir une composante forte de péréquation
- Peut-être une réflexion à avoir sur une distinction plus claire entre les deux niveaux de tension HTA et BT
- Évaluer les conséquences d'un timbre poste « type lettre verte » pour les circuits courts